

 Pôle social de Port de Bouc MSP - 04 42 40 65 12		Où s'inscrire ?
AIDE AU CHAUFFAGE 2022 <i>Inscription du 3 octobre au 30 décembre</i>		Au Pôle social de Port de Bouc CIAS Maison des Services au Public Rue Charles Nédélec 13110 PORT DE BOUC Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Quelles conditions ?		Quels documents *
<ul style="list-style-type: none"> • Résider sur la commune depuis au moins 3 mois • Avoir 65 ans à la date d'inscription • Correspondre au barème de ressources • Être locataire, propriétaire ou hébergé 		<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Reçu de loyer pour les locataires, justificatif de domicile pour les propriétaires, attestation d'hébergement pour les personnes hébergées • Attestation de paiement de la CAF pour l'allocation logement datant de moins de 3 mois • Justificatifs de ressources et relevés de compte bancaire des 3 derniers mois mentionnant les revenus mensuels du demandeur pour les personnes seules et du conjoint pour les couples (retraites principales et complémentaires, pensions, prestations sociales, rentes, salaires, ...) • Dernier avis d'impôt ou de non imposition (2022 sur revenus 2021) • Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur • Numéro de téléphone du demandeur
<p><i>* Conformément au R.G.P.D (Règlement Général de la Protection des Données), les données personnelles sont collectées par le CIAS dans le cadre de l'aide au chauffage. Les données à caractère personnel collectées ainsi que les pièces justificatives afférentes sont conservées deux ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données. Vous pouvez dans ce cas adresser un mail à portdebouc@cias.paysdemartigues.fr</i></p>		

 Pôle social de Port de Bouc MSP - 04 42 40 65 12		Où s'inscrire ?
AIDE AU CHAUFFAGE 2022 <i>Inscription du 3 octobre au 30 décembre</i>		Au Pôle social de Port de Bouc CIAS Maison des Services au Public Rue Charles Nédélec 13110 PORT DE BOUC Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Quelles conditions ?		Quels documents *
<ul style="list-style-type: none"> • Résider sur la commune depuis au moins 3 mois • Avoir 65 ans à la date d'inscription • Correspondre au barème de ressources • Être locataire, propriétaire ou hébergé 		<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Reçu de loyer pour les locataires, justificatif de domicile pour les propriétaires, attestation d'hébergement pour les personnes hébergées • Attestation de paiement de la CAF pour l'allocation logement datant de moins de 3 mois • Justificatifs de ressources et relevés de compte bancaire des 3 derniers mois mentionnant les revenus mensuels du demandeur pour les personnes seules et du conjoint pour les couples (retraites principales et complémentaires, pensions, prestations sociales, rentes, salaires, ...) • Dernier avis d'impôt ou de non imposition (2022 sur revenus 2021) • Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur • Numéro de téléphone du demandeur
<p><i>* Conformément au R.G.P.D (Règlement Général de la Protection des Données), les données personnelles sont collectées par le CIAS dans le cadre de l'aide au chauffage. Les données à caractère personnel collectées ainsi que les pièces justificatives afférentes sont conservées deux ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données. Vous pouvez dans ce cas adresser un mail à portdebouc@cias.paysdemartigues.fr</i></p>		

 Pôle social de Port de Bouc MSP - 04 42 40 65 12		Où s'inscrire ?
AIDE AU CHAUFFAGE 2022 <i>Inscription du 3 octobre au 30 décembre</i>		Au Pôle social de Port de Bouc CIAS Maison des Services au Public Rue Charles Nédélec 13110 PORT DE BOUC Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Quelles conditions ?		Quels documents *
<ul style="list-style-type: none"> • Résider sur la commune depuis au moins 3 mois • Avoir 65 ans à la date d'inscription • Correspondre au barème de ressources • Être locataire, propriétaire ou hébergé 		<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Reçu de loyer pour les locataires, justificatif de domicile pour les propriétaires, attestation d'hébergement pour les personnes hébergées • Attestation de paiement de la CAF pour l'allocation logement datant de moins de 3 mois • Justificatifs de ressources et relevés de compte bancaire des 3 derniers mois mentionnant les revenus mensuels du demandeur pour les personnes seules et du conjoint pour les couples (retraites principales et complémentaires, pensions, prestations sociales, rentes, salaires, ...) • Dernier avis d'impôt ou de non imposition (2022 sur revenus 2021) • Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur • Numéro de téléphone du demandeur
<p><i>* Conformément au R.G.P.D (Règlement Général de la Protection des Données), les données personnelles sont collectées par le CIAS dans le cadre de l'aide au chauffage. Les données à caractère personnel collectées ainsi que les pièces justificatives afférentes sont conservées deux ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données. Vous pouvez dans ce cas adresser un mail à portdebouc@cias.paysdemartigues.fr</i></p>		